

ARLETTAZ Jordane

née le 15 mai 1977 à Perpignan (France)

Française

Professeur des Universités en droit public,

Université de Montpellier (France)

CERCOP

jordane.arlettaz@umontpellier.fr

I- Diplômes universitaires

2007 : Doctorat de droit public (droit constitutionnel), Université de Montpellier

« L'État-nation à l'épreuve de la constitutionnalisation des langues régionales. Étude comparée : Belgique, Espagne, Italie, Suisse ».

Date et lieu de soutenance : 19 novembre 2007, Université Montpellier I

Directeur de thèse : Dominique ROUSSEAU, Professeur à l'Université de Montpellier I

Jury :

- M. Francis DELPÉRÉE, Professeur à l'Université catholique de Louvain, Belgique
- M. Stéphane PIERRÉ-CAPS, Professeur à l'Université de Nancy 2, (Rapporteur),
- M. Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV (Rapporteur),
- M. Michel VERPEAUX, Professeur à l'Université Paris 1-Pathéon Sorbonne,
- M. Alexandre VIALA, Professeur à l'Université Montpellier I
- M. Dominique ROUSSEAU, Professeur à l'Université de Montpellier I (actuellement professeur à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne).

2000 : DEA de Droit comparé des droits de l'Homme, Université de Strasbourg, Institut des Hautes Études Européennes

1999 : Maîtrise de droit européen et international, Université de Toulouse

1998 : Licence de droit public, Université de Toulouse

1997 : DEUG de droit, Université de Perpignan

II- Carrière universitaire

Depuis 2013 : Professeur des universités en droit public à l'Université de Montpellier

2010 - 2013 : Professeur des universités en droit public à l'Université de Grenoble

2010 : obtention du concours de l'agrégation supérieure de droit public (9^e rang)

2008 - 2010 : Maître de conférences à l'Université Nice-Sophia Antipolis

2008 : Qualification aux fonctions de Maître de conférences

2005 - 2007 : Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université du Sud-Toulon Var

2002 - 2004: Vacataire à l'Université Montpellier I et de Montpellier III

III- Langues de travail

Langues parlées, lues et écrites : français, anglais, espagnol.

Langues comprises : italien, catalan.

IV- Responsabilités scientifiques

Depuis 2008, organisation de quatre colloques avec publication :

- *La démocratie en un clic ? Réflexions autour de la notion d'e-démocratie*,
Novembre 2009, Université de Nice Sophia Antipolis (co-organisation avec Olivier Le Bot, Professeur de droit public à l'Université Aix-Marseille)
- *Le cadre juridique de la campagne présidentielle*,
Février 2012, Université de Grenoble (co-organisation avec Séverine Nicot, Maître de conférences en droit public à l'Université Pierre-Mendès France, Grenoble)
- *Fragmentation en droit, fragmentation du droit*,
Mai 2013, Université de Grenoble (co-organisation avec Romain Tinière, Professeur de droit public à l'Université Pierre-Mendès France, Grenoble)
- *L'objectivation du contentieux des droits et libertés : du juge des droits au juge du droit ?*
Décembre 2014, Université de Montpellier (co-organisation avec Julien Bonnet, Professeur de droit public à l'Université de Montpellier)

V- Responsabilités éditoriales

Membre du Comité de rédaction de la Revue des Droits et Libertés Fondamentaux

Membre du Comité de lecture de la Revue franco-maghrébine de droit

Constitution d'un dossier sur les Parlements nationaux des Etats membres et le droit de l'Union européenne pour la Revue des Affaires européennes

VI- Responsabilités académiques

Membre du Comité scientifique de l'Association Française de Droit Constitutionnel (AFDC)

Membre du Conseil de laboratoire du Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives constitutionnelles et Politiques (CERCOP)

2012 – 2013 : Membre du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) au sein de l'Université de Grenoble

VII- Groupes de recherche

2014 – 2016 : Membre du groupe de recherches dirigé par Fanny Malhière (Maître de Conférences, Université de Bourgogne) et relatif à « L'élaboration des décisions des Cours constitutionnelles et européennes ».

2010 – 2012 : Membre du groupe de recherche dirigé par Alexandre Viala pour la Mission Droit et Justice portant sur « Nature de l'office du juge de 1ère instance et d'appel dans l'appréciation du caractère sérieux d'une QPC : filtrage ou contrôle de constitutionnalité ? ».

2002 – 2004 : Membre du groupe de recherche dirigé par Dominique Rousseau pour la Mission Droit et Justice portant sur « Désordres et reconstruction du droit sous l'effet des principes fondamentaux dégagés par les cours suprêmes nationales et européennes ».

VIII- Activités pédagogiques

En France :

Depuis septembre 2013 à l'Université de Montpellier

Fédéralisme comparé (Master 2)
Droit constitutionnel comparé des Etats européens (Licence 3)
Grands problèmes constitutionnels contemporains (Licence 2)
Systèmes juridiques comparés (Licence 2)
Relations internationales (Licence 1)
Epistémologie du droit comparé (D.U. Théorie et philosophie du droit)
Droit des libertés fondamentales (Préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature)

Depuis septembre 2014 à l'Université de Perpignan

Droit constitutionnel comparé des Etats d'Afrique francophone (Master 1)

De 2008 à 2013 :

Fédéralisme comparé (Master 2)
Droit et Art (Master 1)
Droit constitutionnel comparé (Master 1)
Droit constitutionnel (Licence 1)
Droit des libertés fondamentales (Licence 3)
Histoire des idées politiques (Licence 3)
Méthodologie du droit (Licence 2)
Introduction au droit (Licence 1)
Grands systèmes juridiques contemporains (Licence 2)

A l'Université autonome de Barcelone (Espagne), de 2011 à 2013

Droit constitutionnel européen (Master)

IX- Publications

Ouvrages :

La démocratie en un clic ? Réflexions autour de la notion d'e-démocratie (sous la direction de J. Arlettaz et O. Le Bot), L'Harmattan, 2010.

Pouvoir et démocratie en France (J. Arlettaz et J. Bonnet), Scérén, CNDP – CRDP, 2012.

Le cadre juridique de la campagne présidentielle (sous la direction de J. Arlettaz et S. Nicot), L'Harmattan, 2012.

Fragmentation en droit, fragmentation du droit (sous la direction de J. Arlettaz et R. Tinière), L'Epitoge, 2014.

L'État-nation à l'épreuve de la constitutionnalisation des langues régionales. Étude comparée : Belgique, Espagne, Italie, Suisse. Edition Mare et Martin, 2014.

L'objectivation du contentieux des droits et libertés : du juge des droits au juge du droit ? (sous la direction de J. Arlettaz et J. Bonnet), Pedone, 2016.

Participation à des ouvrages collectifs :

« La révolution numérique est-elle une révolution démocratique ? », in *La démocratie en un clic ? Réflexions autour de la notion d'e-démocratie* (sous la direction de J. Arlettaz et O. Le Bot), L'Harmattan, 2010, p. 33.

« E-démocratie et processus normatif » in *Nouvelles questions sur la démocratie* (A. Delcamp, Anne-Marie Le Pourhiet, B. Mathieu, D. Rousseau), Dalloz, 2010.

« Travelling sur la représentation de la Constitution dans les discours de campagne », in *Le cadre juridique de la campagne présidentielle* (sous la direction de J. Arlettaz et S. Nicot), L'Harmattan, 2012, p. 63.

« Espace public et langues régionales : des espaces publics pour plusieurs normes de reconnaissance des langues », in *Droit et espace(s) public(s)* (sous la direction d'O. Bui-Xuan, Fondation Varenne, 2012, p. 155.

« La reconnaissance en droit : un processus transgressif ? », in *La transgression* (sous la direction de J.-J. Sueur et P. Richard), Bruylant, 2013.

« La fragmentation de la souveraineté » in *Fragmentation en droit, fragmentation du droit* (sous la direction de J. Arlettaz et R. Tinière), L'Epitoge, 2014, p. 35.

« La démocratie à l'épreuve du constitutionnalisme européen », in *La démocratie : mais qu'en disent les juristes ? Forces et faiblesses de la rationalité juridique* (sous la direction d'A. Viala), L.G.D.J. 2014, p. 93.

« Hiérarchie des normes et constitutions nationales : d'un paradigme à l'autre », in *Le droit constitutionnel à l'épreuve de la crise économique et démocratique de l'Europe* (sous la direction de F. Balaguer Callejon, S. Pinon, A. Viala), Fondation Varenne, 2015, p. 69.

« Libertés individuelles et dignité de la personne humaine », in *Le grand oral. Protection des libertés et des droits fondamentaux* (sous la direction de S. Guinchard), 2016, p. 595.

« La signification de l'objectivation du contentieux constitutionnel des droits et libertés », in *L'objectivation du contentieux des droits et libertés : du juge des droits au juge du droit ?* (sous la direction de J. Arlettaz et J. Bonnet), Pedone, 2016, p. 127.

Articles :

« La constitutionnalisation des langues régionales, élément nouveau de légitimation de la souveraineté étatique », *Politeia*, 2005, n° 7, p. 407 à 423.

« L'autonomie polynésienne dans la République décentralisée », *Revue belge de Droit constitutionnel*, 2005, n° 1, p. 19 à 41.

« Constitutionnalisation des langues régionales et forme de l'État », *Politeia* 2005, n° 8, p. 79 à 104.

« L'appréhension juridique du territoire linguistique par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », *Lengas, Revue de sociolinguistique*, 2006, n° 59, p. 21 à 36.

« Dire le droit sous la contrainte. A propos de la décision du Conseil constitutionnel du 19 juin 2008 », *Revue administrative*, 2009, n° 368, p. 130 à 140.

« L'impartialité dans la gestion des infrastructures de réseaux », *La semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales*, 2009, n° 52 et 2010, n° 1.

« L'inégalité conciliée aux libertés : le compromis critiquable de la décision QPC sur le droit local d'Alsace-Moselle », *Revue des droits et libertés fondamentaux* (webu2.upmf-grenoble.fr) 2011, Chronique n° 1.

« De quoi la langue est-elle le droit ? », *Revue des droits et libertés fondamentaux* 2012, Chronique n° 29.

« Penser l'État dans sa (ses) langue(s) », *Revue de droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 2014, n° 3, p. 705.

« Indivisibilité de la République et droit international des minorités : de l'identité constitutionnelle à l'identité républicaine », *Revue générale de droit international public*, 2014, n°3, p. 583.

« L'incompétence négative à l'étranger », *Les nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel*, Janvier 2015, n° 46, p. 55.

« La notion de pluri-officialité dans les Constitutions nationales. Les exemples espagnol, italien, suisse et belge », *Sens public, Dossier Langues et normes*, 2 mars 2015.

Chroniques :

Chronique de jurisprudence constitutionnelle, 1er semestre 2004, *Revue administrative*, 2005, n° 343, p. 38 à 43.

Chronique de jurisprudence constitutionnelle, 2e semestre 2004, *Revue administrative*, 2005, n° 347, p. 474 à 478.

Chronique de jurisprudence – QPC (septembre à octobre 2010), *Gazette du Palais* n° 346, 12-14 Décembre 2010.